Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1972)
Heft: 193

Artikel: FOMH : modifications ou changement?
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1016106

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Domaine public

J.A. 1000 Lausanne
Hebdomadaire romand
No 193 7 septembre 1972
Neuvième année
Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard
Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 33 francs
jusqu'à fin 1972: 12 francs
Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27
Imprimerie Raymond Fawer S.A.
Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favez
Jean-Pierre Ghelfi

193

FOMH: modifications ou changement?

La Fédération des ouvriers sur métaux et horlogers (FOMH) tiendra congrès du 21 au 23 septembre. Deux points particuliers à l'ordre du jour: l'adoption de nouveaux statuts et l'élection d'un président.

Ce qui se passe à la FOMH n'est pas de médiocre importance. Les décisions du plus grand syndicat ouvrier du pays (125 000 membres) ne peuvent manquer d'avoir des incidences, tant sur l'organisation des autres syndicats que sur la pratique de la politique conventionnelle suivie par les « partenaires sociaux ».

Comment apprécier les projets soumis au prochain congrès?

Elections. L'actuel président, Ernst Wüthrich, conseiller national bernois, qui est aussi président de l'Union syndicale suisse, se retire. C'est le moment, diront certains. Certes, mais qui le remplacera? Simplifions: Mischler ou Ghelfi. Dans le premier cas, c'est bonnet blanc, blanc bonnet; dans le deuxième cas, une ouverture devient possible. Encore qu'il faille nuancer: André Ghelfi n'a pas le tempérament de lutteur d'un Max Arnold (VPOD), d'un Richard Müller (Union PTT) ou d'un Ezio Canonica (FOBB).

Statuts. La presse syndicale l'annonce depuis quelques mois à grands fracas: la FOMH s'apprête à se donner de nouveaux statuts, à passer d'une conception ouvrière à une organisation industrielle. Que déduire des modifications les plus importantes (cf. tableau en page 2)?

Les congrès auront lieu tous les quatre ans (trois ans, précédemment). C'est certainement un recul. Car chaque congrès sera nécessairement dominé par une triple élection, celle du président de la FTMH, celle de l'assemblée des délégués et celle du comité fédératif. Un grand rassemblement quadriennal est insuffisant pour assurer la participation effective des syndiqués. L'assemblée des délégués, avec 120 personnes, ne représente qu'un petit pour mille de l'effectif total. C'est peu. Il est vrai qu'un congrès est lourd à préparer; il absorbe une quantité d'énergie qui n'est que rarement en rapport avec les résultats. La solution ne consiste pas cependant à rendre l'événement encore plus exceptionnel — en espaçant davantage les assises — mais au contraire à le « banaliser » en le rendant plus fréquent. Cela dit, la formule du congrès aussi imparfaite soit-elle, reste la seule structure connue qui contraigne les responsables à s'expliquer et qui fasse descendre le débat au sein de chaque section.

Autre problème. Le projet de statuts n'évoque pas la question du domicile des secrétaires centraux. L'efficacité plaide en faveur de la centralisation. La nécessité de maintenir le contact avec la base conduit au contraire à penser qu'ils devraient continuer à habiter au lieu où ils ont fait leurs premières armes — André Ghelfi à Neuchâtel, Gilbert Tschumi à Bienne, Roger Besuchet à Lausanne.

Quant aux problèmes de fond, ils ne sont évidemment pas évoqués dans le projet de statuts. La pratique conventionnelle, les méthodes de négociations, les conditions d'application de la « bonne foi » subsisteront-elles inchangées? L'assemblée des délégués (qui ne peut comprendre de secrétaires régionaux permanents) sera-t-elle plus dure que l'actuel comité central élargi? Aucun pronostic ne s'impose.

Reste la modification de nom. Le syndicat ouvrier devient un syndicat de travailleurs et manifeste par là sa volonté d'élargir sa base de recrutement aux employés administratifs, techniques et aux cadres. Cette adaptation est positive. Mais ici encore, sa réalisation pratique dépend de la manière dont la FTMH saura s'imposer, renouveler son image de marque et se développer.

En dépit de ces innovations, il nous paraît qu'une seule décision entre toutes peut marquer concrètement la volonté de changement qu'on observe dans le monde des travailleurs: la réalisation d'un hebdomadaire syndical romand. Nous n'en sommes malheureusement pas encore là.